

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITÉ

Exposé général

sur les

FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ

pendant l'exercice 1959 - 1960

E X P O S E   G E N E R A L

SUR LES

F I N A N C E S   D E   L A   C O M M U N A U T E

PENDANT L'EXERCICE 1959 - 1960

NOTE INTRODUCTIVE

Comme les années précédentes, le rapport sur les dépenses administratives de la Haute Autorité pendant l'exercice 1959-60 est précédé d'un exposé général sur l'ensemble des finances de la Communauté, portant notamment sur l'utilisation des ressources de la Haute Autorité et sur sa situation financière au 30 juin 1960.

Afin de ne pas surcharger cet exposé, on se bornera généralement à comparer les chiffres de l'exercice 1959-60, avec ceux du précédent exercice. Pour le rappel des années antérieures, le lecteur est invité à se reporter aux exposés précédents.

Les comptes du Conseil de Ministres, de l'Assemblée Parlementaire et de la Cour de Justice ne sont repris ici que partiellement puisque les dispositions des Traités de Rome (1) ont prévu un partage des frais de ces institutions entre la C.E.C.A., la C.E.E. et l'Euratom, chacune de ces communautés en assurant la charge à concurrence du tiers. Ce partage est appliqué à dater du 23.1.1958 pour l'Assemblée Parlementaire, du 18.3.1958 pour le Conseil de Ministres, et du 7.10.1958 pour la Cour de Justice.

Pendant la période comprise entre le 10.8.1952 et le 28.12.1958, la Haute Autorité a utilisé l'unité de compte de l'Union Européenne des Paiements. Après la fin de l'Accord de l'U.E.P., le 28.12.1958, l'unité de compte adoptée par la Haute Autorité est l'unité de compte de l'Accord Monétaire Européen . (AME)

1 unité de compte AME = 0,88867088 grammes d'or fin - ce qui correspond à la valeur actuelle du dollar américain et de l'ancienne unité de compte U.E.P.

---

(1) Convention relative à certaines Institutions communes aux Communautés Européennes - art. 6.

La contre-valeur en unités de compte des diverses devises nationales ressort des cours suivants :

§ US	=	1,-
D.M.	=	4,20
FrB.	=	50,-
		(350,- jusqu'au 10/8/57
FrF.	=	(420,- à dater du 11/8/57
		(493,706 à dater du 29/12/58
N.F.	=	4,93706 à dater du 1/1/60
Lit.	=	625,-
FrL.	=	50,-
fl.	=	3,80
FrS.	=	4,29

•

•

•

Pour faciliter des comparaisons, la présentation de l'exposé ci-contre est identique à celle de l'exercice 1958-59.

PLAN DE L'EXPOSE

	Pages
Par. I Exécution du budget de l'exercice 1959-1960	7
Par. II Analyse des recettes.....	9
Par. III Analyse des dépenses.....	16
Par. IV Affectation à la Réserve Spéciale et aux Comptes de provision.....	25
Par. V Avoirs de la Haute Autorité au 30 juin 1960	28
Par. VI Analyse du bilan de la Haute Autorité au 30 juin 1960 .....	30

Annexes: Bilan au 30 juin 1960

Etat des recettes et des dépenses de la Haute Autorité.

SOMMAIRE DES TABLEAUX

	<u>Seite</u>
Tableau I Revenus et besoins de la Communauté pour l'exercice 1959-1960 .....	7
II Ventilation par pays du produit du prélèvement général.....	10
III Opérations de mise en surséance temporaire des droits du prélèvement général.....	11
IV Tonnages et valeurs imposables au titre du prélèvement général.....	12
V Ventilation par pays des déclarations effectuées au titre du prélèvement général.....	13
VI Ventilation par produits des déclarations effectuées au titre du prélèvement général	14
VII Analyse des produits financiers.....	14
VIII Produits des amendes et des majorations pour retard.....	15
IX Recettes du fonds des pensions.....	15
X Analyse des dépenses administratives de la Communauté.....	17
XI Part imputable aux diverses institutions dans les dépenses administratives de la Communauté.....	18
XII Dépenses de réadaptation.....	19
XIII Analyse des aides de réadaptation pour l'exercice 1959-1960.....	21
XIV Engagements pour la réadaptation au 30/6/60.....	22
XV Dépenses pour la recherche technique.....	23
XVI Engagements pour la recherche technique au 30/6/60.....	24
XVII Analyse des frais financiers.....	25
XVIII Situation des réserves non susceptibles d'être utilisées à la couverture des dépenses budgétaires.....	29
XIX Situation des réserves susceptibles d'être utilisées à la couverture des dépenses budgétaires.....	29
XX Prêts sur fonds d'emprunts pour le financement d'investissements industriels.....	30
XXI Prêts sur fonds d'emprunts pour le financement de la construction de maisons ouvrières	31
XXII Prêts sur fonds de la Réserve Spéciale....	32
XXIII Autres prêts.....	33
XXIV Obligations et effets garantis.....	34

Par. I - EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 1959-1960

L'exécution du budget de la Communauté pour l'exercice 1959-1960 est résumée dans le tableau suivant, et comparée avec les chiffres relatifs à l'exercice précédent.

TABLEAU I

Revenus et Besoins de la Communauté pour l'exercice  
1959-1960

(en milliers d'unités de compte AME)

Revenus			Besoins		
	1958/59	1959/60		1958/59	1959/60
Produits du prélèvement général	26.057	31.169	A. <u>Dépenses proprement dites</u>		
Produits financiers (2)	6.685	6.833	1) dépenses administratives (1)	11.651	11.439
Produits des amendes et des majorations pour retard	39	9	2) dépenses pour réadaptation	2.339	12.466
Recettes du fonds des pensions	1.287	1.488	3) dépenses pour recherche	3.490	2.600
Produits divers	229	645	4) frais financiers	2.502	233
			5) dépenses de pensions	111	197
			Total des dépenses proprement dites	20.093	26.935
			B. <u>Réévaluation des avoirs</u>	5.566	-
			C. <u>Affectations</u>		
			1) au fonds de garantie	-	-
			2) à la Réserve Spéciale	5.931	2.559
			3) en provision pour dépenses de réadaptation	-2.339	6.533
			4) en provision pour dépenses de recherche	7.310	400
			5) en provision pour le service des Emprunts	474	485
			6) au fonds des pensions	1.176	1.291
			Total affectations	12.552	11.268
			Total A + B + C	38.211	38.203
			D. Reprise au solde non affecté	-3.914	1.941
	34.297	40.144		34.297	40.144

(1) Comprenant les dépenses administratives de la Haute Autorité et des trois institutions communes dans la mesure où elles sont assumées par la Haute Autorité (voir introduction page 3)

(2) Sont contenues sous cette rubrique les recettes d'intérêts sur dépôts et portefeuille, augmentées du solde du service des emprunts et des prêts.

Comparaison avec les prévisions (en millions d'unités de compte AME)

Les prévisions budgétaires (1) pour l'exercice 1959-1960 envisageaient de consacrer des recettes du prélèvement estimées à 25,9 millions à la couverture des besoins suivants :

a) dépenses administratives	12
b) réadaptation (tant en dépenses qu'en affectation à la provision)	11
c) recherche	-
d) versements au solde non affecté	2,9
	<u>25,9</u>

La comparaison des prévisions et des résultats permet de constater ce qui suit :

- 1) Une plus-value d'environ 5,3 millions des produits du prélèvement. D'autre part, comparées aux recettes du prélèvement de l'exercice 1958-1959 (26,06 millions), les recettes de l'exercice 1959-1960 (31,17 millions) marquent une augmentation de 5,11 millions, qui traduit en partie l'amélioration de la conjoncture.
- 2) Une plus-value d'environ 1 million sur les recettes d'intérêts sur fonds placés. En effet, les recettes réelles étaient de 5,97 alors que les prévisions se montaient à 5,0 millions. Cette plus-value a permis d'augmenter proportionnellement les affectations à la réserve spéciale.
- 3) Un niveau de dépenses administratives inférieur de 0,6 millions aux prévisions. En effet, au cours de l'exercice 1959-1960 les dépenses administratives ordinaires n'étaient qu'en légère augmentation, tandis que les dépenses administratives extraordinaires étaient en forte diminution. Ceci a permis d'enregistrer, en dehors de la diminution par rapport aux prévisions, une diminution dans l'ensemble de 0,2 millions par rapport aux dépenses de l'exercice précédent.
- 4) La marge non-engagée sur la provision pour réadaptation était de 7,6 millions d'u.c. AME au début de l'exercice, alors que par ailleurs les engagements nouveaux prévisibles se montaient à 15,4 millions. Dans ces conditions l'affectation de 11 millions d'u.c. AME, prévue au budget 1959-1960, semblait suffisante. Or, la fin de la période transitoire a amené la Haute Autorité à prendre des engagements nouveaux pour un montant sensiblement supérieur, ce qui l'a obligée à décider une affectation supplémentaire de 8 millions d'u.c. AME, à cette même provision pour réadaptation. De ce fait, l'affectation totale pour l'exercice 1959-1960 s'élève à 19 millions d'u.c. AME.
- 5) La marge non-engagée sur la provision pour recherches était en début d'exercice de 5,7 millions. La Haute Autorité avait décidé de n'affecter aucune recette à cette provision, étant donné que les engagements prévisibles ne s'élevaient qu'à 3,2 millions. En réalité, les engagements pris au cours de l'exercice 1959-1960 se sont montés à 6,3 millions. Cette augmentation de 3,1 par rapport aux prévisions initiales n'a toutefois amené qu'un très léger dépassement (0,6) des engagements par rapport à la provision.

---

(1) cf. Budget de la Communauté, publié le 5 juin 1959.

Par. II - ANALYSE DES RECETTES

L'analyse des recettes de l'exercice 1959-1960 est menée brièvement pour chaque catégorie :

1. - Produits du prélèvement général.
2. - Produits financiers.
3. - Produits des amendes et majorations pour retard.
4. - Recettes du fonds des pensions.
5. - Produits divers.

1) Produits du prélèvement général

Au cours de l'exercice 1959-1960, le taux du prélèvement général est resté fixé à 0,35 %, niveau auquel il avait été ramené à partir du 1.7.1957 par la décision n° 13/57 de la Haute Autorité en date du 17 avril 1957.

Les valeurs moyennes n'ont pas subi de modification.

Les produits du prélèvement se sont répartis comme suit, par pays :

TABLEAU II

Ventilation par pays du produit du prélèvement général

(en milliers d'unités de compte AME)

	Exercice 1958 - 1959	Exercice 1959 - 1960
Allemagne Fédérale (Sarre incluse)	13 501	16 409
Belgique	2 223	2 747
France	6 239	6 982
Italie	2 205	2 832
Luxembourg	856	977
Pays-Bas	1 033	1 222
Communauté	26 057	31 169 (1)

(1) L'accroissement de 19,6 % observé dans les encaissements de l'exercice 1959-1960 est surtout une conséquence de l'amélioration de la conjoncture. Celle-ci a favorisé une augmentation sensible de la production sidérurgique. Parallèlement, certaines entreprises charbonnières qui avaient bénéficié de mesures temporaires de remboursement et de mise en surséance, ont pu écouler intégralement ou en partie leurs stocks provenant des exercices précédents et ont été ainsi en mesure de payer une partie des droits de prélèvement mis en surséance. Il est à noter qu'aucun intérêt n'est dû pour le montant des paiements mis en surséance. Le montant du prélèvement redevient exigible le 25 du mois suivant celui au cours duquel il aura été constaté une reprise aux stocks.

Le tableau suivant expose l'état au 31 août 1960, des opérations de mise en surséance effectuées pendant l'exercice 1959-1960.

TABLEAU III

Opérations de mise en surséance temporaire des droits  
du prélèvement général

(en milliers d'unités de compte AME)

Pays	Encaissements différés au 31/8/1959 I	Paiements différés pour accroissement des stocks II	Montant exigible pour diminution des stocks III	Encaissements différés au 31/8/1960 (I + II) - (III)
Allemagne fédérale (Sarre incluse)	853,5	185,5	288,4	750,6
Belgique	242,9	43,8	42,3	244,4
France	226,4	106,7	28,8	304,3
Pays-Bas	37,5	11,1	28,0	20,6
Communauté	1.360,3	347,1	387,5	1.319,9

Il est à noter que, contrairement à l'exercice précédent, durant l'exercice 1959-1960 la Haute Autorité n'a effectué aucun remboursement sur les prélèvements payés antérieurement.

TABLEAU IV

Tonnages et valeurs imposables au titre  
du prélèvement général

	1958 - 1959	1959 - 1960
<b>I. <u>Tonnages imposables</u></b> (millions de tonnes)		
Briquettes et semi-coke de lignite	15,9	15,2
Houille	195,9 (2)	211,5 (1)
Fonte	3,0	3,3
Acier Thomas en lingots	29,8	34,8
Aciers en lingots (autres que Thomas en lingots)	27,2	33,4
Produits finis et finaux sidérurgiques	39,7	48,5
<b>II. <u>Valeurs imposables</u> (3)</b> (en milliards d'unités de compte A.M.E.)	7,66	8,92

(1) Ce tonnage a été calculé en ajoutant aux 202,5 millions de tonnes de houille extraites pendant l'exercice 1959-60, les 9 millions de tonnes reprises aux stocks.

(2) Ce tonnage a été calculé en soustrayant de la production totale de houille de l'exercice 1958-59 la production bénéficiant des mesures temporaires de surséance de prélèvement.

(3) Les valeurs imposables pour les charbonnages sont constituées par la valeur de la production de l'exercice et celle des stocks repris au cours de celui-ci, déduction faite de la mise en surséance.

TABLEAU V

Ventilation par pays des déclarations effectuées au titre du  
prélèvement général (1)

(en %)

Pays	Exercice 1958 - 1959	Exercice 1959 - 1960
Allemagne fédérale (Sarre incluse)	51,7	52,7
Belgique	8,9	8,7
France	23,9	22,5
Italie	8,4	9,1
Luxembourg	3,2	3,1
Pays-Bas	3,9	3,9
Communauté	100,0	100,0

- (1) Les pourcentages des tableaux V et VI sont établis sur la base des productions déclarées, alors que les chiffres comptables du tableau II totalisent les sommes recouvrées. Entre la production d'un mois donné et le paiement des prélèvements afférents à cette production, il y a normalement un délai compris entre un et deux mois. En cas de changement de taux, les chiffres comptables des recouvrements pour un exercice peuvent donc présenter de notables différences avec les chiffres des productions déclarées de l'exercice.

D'autre part, il s'agit ici des déclarations portant sur les seules productions soumises au prélèvement (déduction faite de celles afférentes aux tonnages ayant bénéficié des mesures de remboursement et de surséance temporaire).

TABLEAU VI

Ventilation par produits des déclarations effectuées  
au titre du prélèvement général (1)

en %

	Exercice 1958 - 1959	Exercice 1959 - 1960
<u>Charbon</u>		
1) Houille	32,7	30,4
2) Briquette de lignite et semi-coke de lignite	<u>1,3</u> 34,0	<u>1,3</u> 31,7
<u>Acier</u>		
3) Fonte	2,1	2,0
4) Acier Thomas en lingots	19,3	19,4
5) Autres aciers en lingots	29,7	31,3
6) Produits finis et finaux sidérurgiques	14,9 66,0	15,6 68,3
Total :	100,0	100,0

(1) Voir footnote (1) relative au tableau V

La part revenant à l'acier dans le total des déclarations est en progression sensible d'exercice en exercice. Depuis l'exercice 1953-1954 elle est passée de 51 % à 68,3 % du total des déclarations effectuées au titre du prélèvement général, ce qui correspond à une augmentation annuelle moyenne de 2,9 %.

2) Produits financiers

TABLEAU VII

Analyse des produits financiers

(en milliers d'unités de compte AME)

	1958-59	1959-60
a) intérêts sur dépôts et revenus des titres en portefeuille	6.003	5.966
b) solde positif de la balance du ser- vice des emprunts et des prêts	682	867
Total des produits financiers	6.685	6.833

3) Produits des amendes et majorations pour retard

TABLEAU VIII

Produits des amendes et majorations pour retard

(en unités de compte AME)

	Amendes	Majorations	Total
1958 - 1959	38.098	497	38.595
1959 - 1960	8.734	170	8.904

4) Recettes du fonds des pensions

TABLEAU IX

Recettes du fonds des pensions

(en milliers d'unités de compte AME)

	1958 - 59	1959 - 60
1) Contributions versées par les institutions et leurs agents au Fonds des Pensions	1.077	1.273
2) Intérêts versés au Fonds des Pensions par la Haute Autorité	210	215
	1.287	1.488

5) Produits divers

(en milliers d'unités de compte AME)

1958 - 59	229
1959 - 60	645

Le poste le plus important de cette rubrique concerne les "recettes diverses" relatives essentiellement à des facturations de certaines dépenses aux Institutions Communes et aux Nouvelles Communautés Européennes.

Par. III - ANALYSE DES DEPENSES

Les divers postes de dépenses proprement dites sont étudiés brièvement ci-dessous :

- 1.- dépenses administratives de la Communauté;
- 2.- dépenses de réadaptation;
- 3.- dépenses de recherches;
- 4.- frais financiers;
- 5.- dépenses de pensions;

1) Dépenses administratives de la Communauté

Le tableau X ci-après donne une ventilation des dépenses administratives de la Communauté (dépenses de la Haute Autorité, participation de la Haute Autorité aux frais des diverses Institutions Communes). (1)

(1) voir introduction, page 3.

TABLEAU X

Analyse des dépenses administratives de la Communauté

(en milliers d'unités de compte AME)

	Exercice 1958-59	Exercice 1959-60	Etats prévision- nels 1960-61
<u>Haute Autorité</u>			
I.- Traitements, indemnités et charges sociales	5.893	6.178	6.284
II.- Frais de fonctionnement:			
a) dépenses de matériel, d'équipement et divers	1.111	1.124	1.229
b) dépenses de publica- tion et d'information	692	457	844
c) frais de mission d'ex- perts, de représenta- tion, etc.	955	892	1.115
III.- Dépenses diverses	370	361	412 (1)
IV.- Dépenses extraordinaires	525	99	531 (2)
total Haute Autorité	9.546	9.111	10.415
<u>Assemblée Parlementaire</u>	895	1.150	1.197
<u>Conseil de Ministres (3)</u>	769	857	966
<u>Cour de Justice</u>	441	321	354
Communauté:	11.651	11.439	12.932

(1) Dont 22 milliers d'unités de compte provenant d'un report de crédit de l'année 1959/60.

(2) Cette somme est constituée uniquement par un report de crédit de l'année 1959/60.

(3) Y compris sommes versées par la Haute Autorité au Commissaire aux Comptes:

(en milliers d'unités de compte AME)

1958-59	1959-60	Etat prévis.1960-61
53	45(4)	58

(4) Ces dépenses, de même que celles indiquées pour l'Assemblée Parlementaire, le Conseil de Ministres et la Cour de Justice, ne peuvent être considérées comme dépenses comptables proprement dites. En effet, après avoir reçu l'accord de la Commission des Présidents en date du 13 juin 1960, le Commissariat aux Comptes a modifié les dates d'ouverture et de clôture de son exercice financier. A la suite de cette mesure, celui-ci correspond à l'année civile (1er janvier au 31 décembre), cette procédure étant suivie depuis 1958 par les trois Institutions précitées. Il a donc fallu recourir à un décompte provisoire pour établir ces dépenses de l'exercice courant du 1er juillet 1959 au 30 juin 1960.

TABLEAU XI

Part imputable aux diverses Institutions dans les dépenses  
administratives de la Communauté

	% du total des dépenses administratives		% du produit du prélèvement	
	<u>1958-59</u>	<u>1959-60</u>	<u>1958-59</u>	<u>1959-60</u>
Haute Autorité	81,9	79,6	36,63	29,23
Assemblée Parlementaire	7,7	10,1	3,43	3,69
Conseil de Ministres	6,6	7,5	2,95	2,75
Cour de Justice	3,8	2,8 <sup>(1)</sup>	1,69	1,03
	100,0	100,0	44,70	36,70 <sup>(2)</sup>

(1) A dater du 7.10.1958, conformément aux dispositions des Traités de Rome, les frais de la Cour de Justice sont partageables entre la C.E.C.A., la C.E.E. et l'EURATOM, chacune de ces Communautés en assurant la charge à concurrence d'un tiers. Ceci explique en partie la diminution qui apparaît au cours de l'exercice 1959/60, par rapport à l'exercice précédent, de la part de la Cour de Justice dans les dépenses administratives imputables à la Communauté.

Quant aux dépenses de l'Assemblée Parlementaire et du Conseil des Ministres, en raison également des dispositions des Traités de Rome, elles ont été partagées à concurrence d'un tiers par chacune des trois Communautés, respectivement en date du 23.1.1958 et du 18.3.1958.

(2) La diminution du pourcentage du produit du prélèvement affecté aux dépenses administratives de la Communauté, s'explique en partie par la contraction de ces dépenses au cours du dernier exercice (cf tableau X), mais principalement par l'augmentation de près de 20 % des montants encaissés (cf tableau II).

2) Dépenses de réadaptation

TABLEAU XII

Dépenses de réadaptation

(en milliers d'unités de compte AME)

Exercice 1958-59	Exercice 1959-60
2 339 <sup>(1)</sup>	12 466 <sup>(2)</sup>

- (1) Non compris les aides au stockage accordées sous forme d'avances récupérables: 246 milliers d'unités de compte.
- (2) Non compris les aides au stockage accordées sous forme d'avances récupérables (4.017 milliers d'unités de compte) et le prêt pour le programme Assailly de construction de maisons ouvrières. (71 milliers d'unités de compte).

L'accroissement du rythme des dépenses de réadaptation pendant l'exercice écoulé est particulièrement sensible. Il est dû principalement à la mise en oeuvre d'importantes mesures financières destinées à venir en aide à l'industrie charbonnière de la Communauté.

En ce qui concerne la réadaptation à proprement parler, quelques 50 nouveaux cas ont été traités par la Haute Autorité au cours du dernier exercice, pour lesquels des crédits de l'ordre de 18 millions d'unités de compte AME ont été votés dans les premières semaines de l'année 1960 et jusqu'au 9.2.1960, date limite de possibilité d'application des dispositions transitoires.

Enfin parmi les mesures exceptionnelles de crise, il y a lieu de distinguer:

- 1. Mesures destinées à alléger la situation des entreprises charbonnières (Décision n° 27-58 complétée par les décisions n° 31-58, 32-58, 1-59 et 2-59).

La Haute Autorité a décidé, en novembre 1958, d'affecter 7 millions d'unités de compte à l'octroi d'aides financières aux entreprises dont les stocks excédaient le niveau atteint au 31.10.58 (dans la mesure toutefois où le total des stocks dépassait en moyenne mensuelle le tonnage représenté par la production nette de 35 jours ouvrables calculés sur la moyenne journalière de l'année charbonnière 1957-1958).

---

Les mesures de surséance et de remboursement temporaire des droits du prélèvement, dont l'objet est également de soulager les entreprises atteintes par la crise charbonnière, ont déjà été analysées brièvement (supra page 9).

Les aides financières revêtent la forme:

- a) d'aides non remboursables (dans ce cas, elles sont subordonnées à l'octroi d'aides équivalentes de la part de l'Etat intéressé);
- b) d'avances récupérables (prêts sans intérêts) assorties de la garantie solidaire de l'Etat intéressé.

Les avances récupérables ont été comptabilisées au bilan du 30 juin 1960 sous la rubrique "Prêts sur le fonds de la réadaptation". Représentant des créances de la Haute Autorité, elles n'ont donc pas été incluses dans les "dépenses de réadaptation" figurant à l' "état des recettes et des dépenses" et reprises ci-dessus, page 19.

- 2. Allocation spéciale temporaire de chômage (décision n°22-59, 32-59 et 2-60).

Par ses décisions n° 22-59, 32-59 et 41-59, la Haute Autorité avait ouvert un crédit de 5 millions d'unités de compte pour l'allocation spéciale au chômage. Cette aide au chômage devait couvrir les paiements d'allocations jusqu'au mois de décembre 1959 inclus. Après le dernier paiement (donc pour décembre 1959), il restait un solde non utilisé de 1.600.000 unités de compte. Or, par décision n° 2-60, un nouveau crédit de 3 millions d'unités de compte a été ouvert afin que le paiement de l'allocation puisse être assuré jusqu'au mois de septembre 1960 inclus. La Haute Autorité a annulé, lors de la séance du 6/7 avril 1960, les 1.600.000 unités de compte non utilisées du premier crédit.

Le tableau suivant donne un aperçu des allocations spéciales temporaires de chômage versées par la Haute Autorité:

(en milliers d'unités de compte AME)

Exercice 1958-59	Exercice 1959-60
1 100	3 480

Les versements effectués au cours de l'exercice écoulé, aussi bien dans le cadre de la réadaptation classique que celui des mesures exceptionnelles de crise, se répartissent de la manière suivante :

TABLEAU XIII

(2)

Analyse des aides de réadaptation pour l'exercice 1959-60

(en milliers d'unités de compte AME)

	Réadaptation (par. 23 Convent.)	Mesures exceptionnelles de crise		Total des versements effectués
		Allègement si- tuation entre- prises charbon- nières (Déci- sion 27-58)	"Allocation C.E.C.A." (Décision 22-59 et 2-60)	
<u>Allemagne</u>				
- charbonnages	5 154	4 017 (1)	-	9 171
- sidérurgie	9	-	-	9
Total	5 163	4 017	-	9 180
<u>Belgique</u>				
- charbonnages	1 582 (3)	713	3 480	5 775
<u>France</u>				
- charbonnages	23	416	-	439
- sidérurgie	92 (4)	-	-	92
Total	115	416	-	531
<u>Italie</u>				
- charbonnages	80	-	-	80
- sidérurgie	960	-	-	960
Total	1 040	-	-	1 040
<u>Pays-Bas</u>				
- charbonnages	-	28	-	28
<u>Communauté</u>				
	7 900	5 174	3 480	16 554

(1) avances récupérables

(2) y compris les avances récupérables

(3) dont 44 versés dans le cadre du programme de fermeture 1959-61 de mines belges.

(4) y compris 71 versés à titre de prêts pour la construction de maisons ouvrières (programme Assailly)

La situation des engagements bruts et des engagements nets pour la réadaptation, au 30/6/60, ressort du tableau suivant :

TABLEAU XIV

Engagements pour la réadaptation au 30 juin 1960

(en milliers d'unités de compte AME)

	Engagements bruts (I)	Total des versements effectués depuis 1952 (II)	Engagements nets ( I - II)
<b>A) Réadaptation</b> (par. 23 de la Convention sur les dispositions transitoires)	43.563	14.288	29.275
<b>B) Mesures exceptionnelles de crise</b>			
1) Mesures pour alléger la situation des entreprises charbonnières (déc.27/58)	7.000	5.562 <sup>(1)</sup>	1.438
2) Allocation spéciale C.E.C.A. (déc.22/59 et 2/60)	6.400	4.580	1.820
<b>Total réadaptation</b>	<b>56.963</b>	<b>24.430</b>	<b>32.533</b>

(1) y compris les avances récupérables

3) Dépenses pour la recherche technique

TABLEAU XV

Dépenses pour la recherche technique

(en milliers d'unités de compte AME)

Exercice 1957-58	Exercice 1958-59	Exercice 1959-60
612	3.490	2.600

Au cours de l'exercice 1959-60, la Haute Autorité a poursuivi sa politique d'encouragement de la recherche technique. Comme il apparaît dans le tableau XV, les dépenses dans ce domaine ont atteint un niveau record au cours de l'exercice précédent.

La situation des engagements pour la recherche technique au 30 juin 1960 est résumée dans le tableau ci-après :

TABLEAU XVI

Engagements pour la recherche technique au 30 juin 1960

(en milliers d'unités de compte AME)

	Engagements bruts (I)	Total des versements effectués depuis 1952 (II)	Engagements nets (I-II)
	(I)	(II)	(I-II)
- Techniques sidérurgiques	6.611	3.010	3.601
- Techniques charbonnières	4.590	1.134	3.456
- Recherches de minerais de fer et de manganèse	5.000	1.787	3.213
- Recherches expérimentales (sur la construction de maisons ouvrières (1er et 2me programmes)	1.960 2.882 (2)	1.479 2.882	481 -
- Hygiène, sécurité et médecine du travail	6.995	1.233	5.762
Total	28.038	11.525	16.513

(1) Depuis le 31.12.1958, des reliquats d'engagements correspondant à des recherches abandonnées ou terminées ont été annulés (environ 1,3 millions d'unités de compte).

(2) Partie du 2me programme expérimental de maisons ouvrières réalisée sous forme de prêts sur la provision pour recherches.

4) Frais financiers

Tableau XVII

Analyse des frais financiers

(en milliers d'unités de compte AME)

	Exercice 1958-59	Exercice 1959-60
- Frais de banque, impôts et droits divers	25	29
- Frais d'emprunt	2 252 (1)	-
- Différence de change	15	- 11
- Intérêts versés au fonds des pensions	210	215
	2.502	233

(1) Cette somme comprend les frais relatifs à l'émission du troisième emprunt de la Haute Autorité aux Etats-Unis, réalisée le 2 juillet 1958.

5) Dépenses de pensions

Le montant global de ces dépenses au cours de l'exercice 1959-60 s'élève à 197 milliers d'unités de compte contre 111 milliers au cours de l'exercice précédent.

Par. IV - AFFECTATIONS A LA RESERVE SPECIALE ET AUX COMPTES DE PROVISION  
au cours de l'exercice 1959-60.

Compte tenu des dotations budgétaires prévues et des dépenses effectuées, les affectations ou reprises à la réserve spéciale, au fonds des pensions et aux différents comptes de provision, ont été les suivantes au titre de l'exercice 1959-60 :

(en milliers d'unités de compte AME)

1) à la réserve spéciale . . . . . 2.559

Ce montant se décompose comme suit :

a) produit des intérêts sur dépôts et revenus des titres en portefeuille	5.966
b) produit des prêts directs	383
c) produit des amendes et majorations pour retard	<u>9</u>
	6.358

Déduction faite :

a) des frais bancaires	28
b) des intérêts versés au fonds des pensions	215
c) des retransferts à la provi- sion pour recherche technique (cf. page 33)	3.000
d) du transfert du prêt pour la construction de l'Ecole Euro- péenne à la provision pour dé- penses administratives et solde non affecté (cf. page 33)	<u>556</u>
	- 3.799
	2.559

2) à la provision pour dépenses de réadaptation . . . . . 6.533

Au cours de l'exercice 1959-60, la Haute Autorité a affecté un montant total de 19 millions d'unités de compte à la provision pour dépenses de réadaptation. Ce montant se compose de 11 millions prévus au budget 1959-60 et de 8 millions d'affectations supplémentaires que la Haute Autorité a décidé d'effectuer, (1) lors de sa réunion du 7 juin 1960, à partir du "solde non affecté". Les dépenses se sont élevées à 12.467 milliers d'unités de compte. Le solde de 6.533 milliers d'unités de compte est repris ci-dessus.

---

(1) en couverture partielle de 29,6 millions d'unités de compte AME d'engagements nouveaux.

	report	9.092
3) à la provision pour dépenses de recherche, affectation de . . . . .		400

La Haute Autorité a procédé à un retransfert de la réserve spéciale à la provision pour recherches de 3 millions d'unités de compte (cf. page 33). D'autre part, les dépenses pour la recherche se sont élevées au cours de l'exercice 1959-60 à 2.600 milliers d'unités de compte; il en résulte une affectation nette de 400 milliers d'unités de compte à la provision pour recherches.

4) à la provision pour le service des emprunts, affectation de . . . . .		485
--	--	-----

soit le solde des recettes et dépenses sur les opérations d'emprunt et de prêt régies par le Contrat de Nantissement

5) au fonds des pensions, affectation de . . .		1.291
--	--	-------

Les recettes du fonds des pensions s'élèvent à . . . . .	1.488
Les dépenses de pensions s'élèvent à . . .	<u>197</u>
Il a donc été affecté au fonds des pensions	1.291

Total des affectations au cours de l'exercice 1959-60 :	<u><u>11.268</u></u>
---	----------------------

R E C A P I T U L A T I O N

(en milliers d'unités de compte AME)

- dépenses proprement dites	26.935	
- affectations nettes aux provisions et à la réserve spéciale	<u>11.268</u>	
total des besoins : . . . . .		38.203
total des recettes : . . . . .		<u>40.144</u>
- affectation à la provision non affectée . . . . .		<u>1.941</u>

Par. V - AVOIRS DE LA HAUTE AUTORITE AU 30 JUIN 1960

Les affectations nettes (compte tenu des reprises en provisions) opérées sur les recettes de la Haute Autorité pendant l'exercice écoulé s'élèvent en résumé à :

	11.268 + 1.941 =	13.209
Les avoirs en début d'exercice atteignaient		<u>181.703</u>
Il en résulte que les avoirs au 30 juin 1960 s'élèvent à		<u>194.912</u>

Il y a lieu toutefois de distinguer deux catégories différentes de réserves, selon qu'elles sont susceptibles ou non d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires courantes.

Ces deux catégories d'avoirs sont reprises dans les tableaux XVIII et XIX ci-après :

TABLEAU XVIII

Situation des réserves non susceptibles d'être utilisées pour la  
couverture des dépenses budgétaires

(en milliers d'unités de compte AME)

	Situation au 30 juin 1959	Affectation	Situation au 30 juin 1960
- Fonds de garantie	100.000	-	100.000
- Réserve Spéciale	25.713	2.559	28.272
- Fonds des Pensions	5.544	1.291	6.835
- Provision pour Service des Emprunts(1)	733	485	1.218
Total	131.990	4.335	136.325

(1) Ce poste s'intitule actuellement "Solde du service des Emprunts et des Prêts".

TABLEAU XIX

Situation des réserves susceptibles d'être utilisées pour la  
couverture des dépenses budgétaires

(en milliers d'unités de compte AME)

	Situation au 30 juin 1959	Affectations ou reprises en provision	Situation au 30 juin 1960
- Provision pour dépenses de réadaptation	26.720	6.534	33.254 (1)
- Provision pour dépenses de recherche	18.508	400	18.908 (2)
- Provision pour dépenses administratives et solde non affecté	4.484	1.941	6.425 (3)
Total	49.712	8.875	58.587

(1) Dont 4.333 immobilisés en couverture de prêts

(2) Dont 2 877 immobilisés en couverture de prêts

(3) Dont 470 immobilisés en couverture de prêts

Par. VI - ANALYSE DU BILAN DE LA HAUTE AUTORITE AU 30 JUIN 1960

Seront signalés ici les points les plus saillants de l'évolution intervenue dans les différents postes du bilan depuis le 30 juin 1959.

A. ACTIF

I. Prêts sur fonds d'emprunts

TABLEAU XX

Prêts pour le financement d'investissements industriels

(en milliers d'unités de compte AME)

devises prêtées	au 30 juin 1959			au 30 juin 1960		
	montant initial des prêts	amor- tisse- ments	encours des prêts	montant initial des prêts	amor- tisse- ments	encours des prêts
US \$	184.000	6.054	177.946	184.000	12.249	171.751
Frs. suisses	11.655	-	11.655	11.655	-	11.655
Total	195.655	6.054	189.601	195.655	12.249	183.406

TABLEAU XXI

Prêts pour le financement de la construction de  
Maisons Ouvrières

(en milliers d'unités de compte AME)

Devises prêtées	au 30 juin 1959			au 30 juin 1960		
	Montant initial des prêts	Amor-tisse-ments	Encours des prêts	Montant initial des prêts	Amor-tisse-ments	Encours des prêts
U.S. \$	1.000	-	1.000	1.000	333	667
D.M.	11.905	773	11.132	12.614 <sup>(1)</sup>	1.155	11.459
F.B.	4.400	225	4.175	4.400	343	4.057
Fr.F.	709	22	687	- <sup>(1)</sup>	-	-
Fr.Lux.	2.100	5	2.095	2.100	100	2.000
Total	20.114	1.025	19.089	20.114	1.931	18.183

(1) Le prêt équivalent à 709.000 unités de compte AME consenti primitivement en francs français à une entreprise sarroise, a été converti en D.M. après le rattachement économique de la Sarre à l'Allemagne, intervenu en date du 6.7.1959. Le montant correspondant se trouve maintenant inclus dans la rubrique : "Prêts en D.M.".

R E C A P I T U L A T I O N

(en milliers d'unités de compte AME)

	au 30/6/1959	au 30/6/1960
Total de l'encours des prêts	208.690	201.589
Fonds non versés:		
- en U.S. Dollars .....	54	82
- en Deutsche Mark .....	-	4
	208.744	86
	<u>208.744</u>	<u>201.675</u>

II - Prêts sur fonds de la Réserve Spéciale

TABLEAU XXII

Prêts sur fonds de la Réserve Spéciale (1) au 30 juin 1960

(en milliers d'unités de compte AME)

	I Montants accordés	II Montants versés	III Amortis- sements	IV Encours des prêts (II-III)
Allemagne fédérale	15.765	14.991	182	14.809
Belgique	612	612	-	612
France	3.128	3.128	-	3.128
Italie	916	436	-	436
Pays-Bas	1.053	1.053	70	983
Luxembourg	208	208	-	208
Communauté	21.682	20.428	252	20.176
	(2)	(3)		

(1) Ces prêts ont été accordés dans les monnaies nationales des pays où les constructions ont été entreprises.

(2) Dont 13.417 prêtés au titre du deuxième programme de construction de maisons ouvrières, 7953 prêtés au titre du troisième programme et 312 prêtés au titre du deuxième programme expérimental. Au titre du troisième programme la Haute Autorité a décidé d'engager une somme totale de 15 millions d'unités de compte AME, sur laquelle s'imputent les 7,9 millions déjà prêtés. Le montant de 312,- représente un dépassement de dépenses sur le crédit initialement ouvert pour le 2e programme. Alors que l'essentiel du programme a été financé par les ressources du prélèvement (cf. prêts sur la provision pour la recherche, tableau p.24), ce dépassement a dû, au contraire, être couvert par les fonds propres de la Haute Autorité.

(3) Dont 12.937 versés au titre du deuxième programme, 7.179 au titre du troisième programme et 312 au titre du deuxième programme expérimental.

III - Autres prêts

TABLEAU XXIII

(en milliers d'unités de compte AME)

	I Montants accordés	II Montants versés	III Amortis- sements	IV Encours des prêts II - III
A. Prêts sur fonds de réadaptation	5.442	4.333	-	4.333
B. Prêts sur fonds de recherche	2.882 (1)	2.882	5	2.877
C. Divers (Construction de l'Ecole Européenne de Luxembourg)	720 (1)	720	250	470
Total	9.044	7.935	255	7.680

(1) Ces prêts que l'on avait antérieurement groupés avec d'autres prêts, effectués sur la Réserve Spéciale, en raison de l'analogie de leur gestion comptable, seront dorénavant suivis directement sur les diverses provisions correspondant à l'objet de l'intervention de la Haute Autorité. Ceci explique le retransfert de la Réserve Spéciale à la provision pour Recherches Techniques (3.000.000) et à la provision pour Dépenses Administratives et solde non affecté (555.633,74).

IV - Dépôts en garantie

Le montant figurant sous ce poste, soit 8.261.244,67 u.c. AME, représente des sommes versées à titre de garantie intérimaire par une société de la Communauté, sur le produit d'un emprunt au bénéfice duquel la Haute Autorité a, en novembre 1959, octroyé sa garantie. La contrepartie de ce poste figure au passif sous VII. (Dépôts de fonds en comptes bloqués).

V - Droits de recours sur cautions et garanties

(Pour mémoire au bilan)

Au cours de l'exercice écoulé, la Haute Autorité a réalisé une nouvelle opération de garantie s'élevant à 9.758.844,33 u.c. AME ce qui, compte tenu des amortissements effectués sur la garantie déjà portée au bilan précédent, porte le présent poste de 432.000 u.c. AME à 10.173.002,66 u.c. AME. La nouvelle opération a été réalisée pour garantir un emprunt contracté par une entreprise de la Communauté auprès de tiers; le produit de cet emprunt doit servir au financement d'une usine sidérurgique intégrée située sur le littoral.

**B.- PASSIF**

1) Obligations et effets garantis

TABLEAU XXIV

Obligations et effets garantis

(en milliers d'unités de compte AME)

Devises empruntées	au 30 juin 1959			au 30 juin 1960		
	Montant initial des emprunts	Amortissements	Encours des emprunts	Montant initial des emprunts	Amortissements	Encours des emprunts
U.S. \$	185.000	6.000	179.000	185.000	12.500	172.500
D.M.	11.905	773	11.132	12.614 <sup>(1)</sup>	1.151	11.463
Fr.B.	4.400	225	4.175	4.400	343	4.057
Fr.F.	709	22	687	(1)	-	-
Fr.Lux.	2.100	5	2.095	2.100	100	2.000
Fr.S.	11.655	-	11.655	11.655	-	11.655
<b>Total</b>	<b>215.769</b>	<b>7.025</b>	<b>208.744</b>	<b>215.769</b>	<b>14.094</b>	<b>201.675</b>

(1) L'emprunt équivalent à 709.000 unités de compte AME, effectué primitivement en francs français, a été converti en D.M. à la suite du rattachement économique de la Sarre à l'Allemagne intervenu en date du 6 juillet 1959.

Le montant correspondant se trouve maintenant inclus sous la rubrique "Emprunts en D.M."

- La Haute Autorité n'ayant pas contracté d'emprunt pendant l'exercice 1959-60, l'endettement brut au 30 juin 1960 n'a pas subi de modification depuis le 30 juin 1959.

- Diminution de l'endettement net au cours de l'exercice 1959-1960 :

208.744 milliers u.c. - 201.675 milliers u.c. = 7.069 milliers u.c.

II - Réserves et provisions

Voir tableaux XVIII et XIX, où se trouve retracée l'évolution de ces postes du bilan.

**III - Dépôts de fonds en comptes bloqués**

Ce poste constitue la contrepartie du poste IX de l'Actif  
(cf. page 33 )

**IV - Engagements par cautions et garanties**

Le montant de 10.173.002,66 u.c. AME constitue la contre-  
partie du poste X de l'Actif, relatif aux garanties octroyées  
par la Haute Autorité.

**V - Les autres postes du Passif du bilan n'appellent aucun  
commentaire particulier.**

**Bilan au**

Tous les montants sont exprimés en unités de compte  
contre-valeur des différentes monnaies converties sur  
U.S.A. \$ 1,—; DM 4,20; frb. 50,—; NF 4,93706;

**ACTIF**

<b>I — PRÊTS SUR FONDS D'EMPRUNT</b>		
1. Prêts pour le financement d'investissements industriels		
— en dollars U.S.A. . . . .	171.750.760,—	
— en francs suisses . . . . .	11.655.011,66	183.405.771,66
2. Prêts pour le financement de la construction de maisons ouvrières		
— en dollars U.S.A. . . . .	667.000,—	
— en Deutsche Mark . . . . .	11.459.093,62	
— en francs belges . . . . .	4.056.800,—	
— en francs luxembourgeois . . . . .	2.000.000,—	18.182.893,62
		201.588.665,28
3. Comptes nantis auprès de la Banque des règlements internationaux		
a) Fonds d'emprunt non versés . . . . .	86.049,52	
b) Comptes bancaires à vue et à terme . . . . .	1.146.864,50	1.232.914,02
4. Intérêts courus sur prêts mais non échus . . . . .		1.730.608,45
		204.552.187,75
<b>II — PRÊTS SUR LA RÉSERVE SPÉCIALE (1)</b>		
Pour le financement de la construction de maisons ouvrières . . . . .		20.175.803,99
<b>III — AUTRES PRÊTS (2)</b>		
1. Prêts sur la provision pour la réadaptation . . . . .	4.333.406,65	
2. Prêts sur la provision pour la recherche . . . . .	2.876.670,44	
3. Divers . . . . .	469.734,16	7.679.811,25
<b>IV — DISPONIBLE ET RÉALISABLE</b>		
1. Caisse et banques . . . . .	126.666.090,99	
2. Autres placements à court et moyen terme		
a) Avec engagement bancaire . . . . .	29.031.728,73	
b) Autres . . . . .	5.845.963,37	34.877.692,10
3. Intérêts courus mais non échus . . . . .	1.146.566,46	162.690.349,55
<b>V — PORTEFEUILLE</b>		
1. Titres en portefeuille . . . . .	2.137.269,58	
2. Intérêts courus et coupons à encaisser . . . . .	64.839,37	2.202.108,95
<b>VI — AVANCES AUX AUTRES COMMUNAUTÉS ET INSTITUTIONS COMMUNES</b>		
		787.795,03
<b>VII — ACTIFS CONDITIONNELS</b>		
		1.799.455,58
<b>VIII — DÉBITEURS DIVERS</b>		
		2.365.618,80
<b>IX — DÉPÔTS EN GARANTIE</b>		
		8.261.244,67
<b>X — DROITS DE RECOURS SUR CAUTIONS ET GARANTIES</b>		
	10.173.002,66	
		410.514.375,57

(1) Sur des engagements s'élevant à 21.682.090,26.  
(2) Sur des engagements s'élevant à 9.044.514,08.

**Note du commissaire aux comptes**

Après examen des livres, vérification et rapprochement des documents et pièces de comptabilité qui m'ont été produits, et à la suite des explications qui m'ont été fournies, je certifie que l'état des finances de la Haute Autorité au 30 juin 1960 est exactement et sincèrement résumé dans le présent document.

Luxembourg, le 19 septembre 1960.

Urbain J. VAES  
Commissaire aux comptes

**30 juin 1960**

A.M.E. Une unité de compte A.M.E. représente la  
la base des taux suivants: 1 unité de compte A.M.E. =  
lit. 625,—; frl. 50,—; fl. 3,80; fr. s. 4,29.

**PASSIF**

<b>I — EMPRUNTS</b>		
1. Obligations et effets garantis		
— en dollars U.S.A. . . . .	172.500.000,—	
— en Deutsche Mark . . . . .	11.462.903,14	
— en francs belges . . . . .	4.056.800,—	
— en francs luxembourgeois . . . . .	2.000.000,—	
— en francs suisses . . . . .	11.655.011,66	201.674.714,80
2. Solde du service des emprunts et des prêts . . . . .		1.218.163,86
3. Intérêts et commissions courus mais non échus . . . . .		1.659.309,09
		204.552.187,75
<b>II — RÉSERVES</b>		
1. Fonds de garantie . . . . .	100.000.000,—	
2. Réserve spéciale . . . . .	28.271.751,79	128.271.751,79
<b>III — PROVISIONS</b>		
1. Pour la réadaptation . . . . .	33.253.244,07	
2. Pour la recherche . . . . .	18.907.693,37	
3. Pour dépenses administratives (y compris le solde non affecté) . . . . .	6.425.100,21	58.586.037,65
<b>IV — FONDS DES PENSIONS</b>		
		6.835.186,18
<b>V — ENGAGEMENTS CONDITIONNELS</b>		
		1.799.455,58
<b>VI — CRÉDITEURS DIVERS</b>		
		2.208.511,95
<b>VII — DÉPÔTS DE FONDS EN COMPTES BLOQUÉS</b>		
		8.261.244,67
<b>VIII — ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET GARANTIES</b>		
	10.173.002,66	
		410.514.375,57

Pour la Haute Autorité  
de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

Piero MALVESTITI  
Président

Hans SKRIBANOWITZ  
Directeur général de la direction  
générale crédit et investissements

*Note:* Les obligations et sûretés remises en contrepartie des prêts accordés, ainsi que les autres avoirs figurant sous le poste I de l'actif, sont nantis auprès de la Banque des règlements internationaux à Bâle, au bénéfice des détenteurs des billets à ordre garantis, émis par la Haute Autorité (voir passif I).

**Recettes et dépenses de la Haute Autorité pour l'exercice 1959-1960**

*(y compris les recettes et les dépenses relatives aux opérations d'emprunts et de prêts)*

Tous les montants sont exprimés en unités de compte A.M.E. Une unité de compte A.M.E. représente la contre-valeur des différentes monnaies converties sur la base des taux suivants: 1 unité de compte A.M.E. = U.S.A. \$ 1,—; DM 4,20; frb. 50,—; NF 4,93706; lit. 625,—; frl. 50,—; fl. 3,80; fr. s. 4,29.

RECETTES	Période du 1 - 7 - 1959 au 31 - 12 - 1959	Période du 1 - 1 - 1960 au 30 - 6 - 1960	Total pour l'exercice 1959—1960
<b>I — RECETTES DU SERVICE DES EMPRUNTS ET DES PRÊTS</b>			
<i>Intérêts:</i>			
— sur prêts sur fonds d'emprunts . . .	5.020.511,66	4.908.635,61	9.929.147,27
— sur fonds d'emprunts non versés . . .	10.236,25	12.841,18	23.077,43
— sur prêts provenant de fonds non empruntés . . . . .	153.914,03	228.723,11	382.637,14
<i>Recettes diverses</i> . . . . .	214,—	621,64	835,64
<b>Total du service des emprunts et des prêts</b>	<b>5.184.875,94</b>	<b>5.150.821,54</b>	<b>10.335.697,48</b>
<b>II — PRÉLÈVEMENT</b>			
— Entreprises allemandes (Sarre incluse)	7.868.663,97	8.540.662,15	16.409.326,12
— Entreprises belges . . . . .	1.311.736,22	1.435.318,39	2.747.054,61
— Entreprises françaises . . . . .	3.263.584,11	3.718.233,92	6.981.818,03
— Entreprises italiennes . . . . .	1.352.948,66	1.479.399,42	2.832.348,08
— Entreprises luxembourgeoises . . . . .	471.044,20	505.561,38	976.605,58
— Entreprises néerlandaises . . . . .	587.418,36	634.832,36	1.222.250,72
<b>Total du prélèvement</b>	<b>14.855.395,52</b>	<b>16.314.007,62</b>	<b>31.169.403,14</b>
<b>III — AUTRES RECETTES</b>			
— Intérêts sur dépôts et portefeuille . .	2.936.119,26	3.030.033,74	5.966.153,—
— Amendes et majorations pour retard	506,37	8.397,67	8.904,04
— Recettes du fonds des pensions . . . .	574.239,48	913.842,30	1.488.081,78
— Divers . . . . .	306.000,03	338.702,22	644.702,25
<b>Total des autres recettes</b>	<b>3.816.865,14</b>	<b>4.290.975,93</b>	<b>8.107.841,07</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>23.857.136,60</b>	<b>25.755.805,09</b>	<b>49.612.941,69</b>

DÉPENSES	Période du 1 - 7 - 1959 au 31 - 12 - 1959	Période du 1 - 1 - 1960 au 30 - 6 - 1960	Total pour l'exercice 1959—1960
<b>I — DÉPENSES DU SERVICE DES EMPRUNTS ET DES PRÊTS</b>			
— Intérêts sur les obligations et effets garantis . . . . .	4.585.529,98	4.486.792,24	9.072.322,22
— Commissions au dépositaire et aux agents bancaires . . . . .	207.063,07	188.983,58	396.046,65
— Dépenses diverses . . . . .	15,08	10,71	25,79
<b>Total des dépenses du service des emprunts et des prêts</b>	<b>4.792.608,13</b>	<b>4.675.786,53</b>	<b>9.468.394,66</b>
<b>II — AUTRES DÉPENSES</b>			
— Dépenses administratives . . . . .	5.219.314,94	6.219.728,17	11.439.043,11
— Frais financiers . . . . .	116.243,69	116.429,19	232.672,88
— Dépenses pour recherche . . . . .	1.085.458,32	1.514.427,57	2.599.885,89
— Dépenses pour réadaptation . . . . .	4.331.536,61	8.134.800,19	12.466.336,80
— Dépenses de pensions . . . . .	110.882,76	86.208,91	197.091,67
<b>Total des autres dépenses</b>	<b>10.863.436,32</b>	<b>16.071.594,03</b>	<b>26.935.030,35</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>15.656.044,45</b>	<b>20.747.380,56</b>	<b>36.403.425,01</b>
<b>Excédent des recettes sur les dépenses</b> . . . . .	<b>8.201.092,15</b>	<b>5.008.424,53</b>	<b>13.209.516,68</b>

**OPÉRATIONS EN COMPTES RÉSERVES ET PROVISIONS POUR L'EXERCICE 1959—1960**

L'excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice 1959-1960, soit 13.209.516,68 unités de compte, a été affecté comme suit:

— Réserve spéciale . . . . .	2.558.860,08
— Provision pour les dépenses de réadaptation . . . . .	6.533.663,20
— Provision pour les dépenses de la recherche . . . . .	400.114,11
— Provisions pour dépenses administratives (y compris solde non affecté) . . . . .	1.941.223,45
— Fonds des pensions . . . . .	1.290.990,11
— Solde du service des emprunts et des prêts . . . . .	484.665,73
<b>Total</b>	<b>13.209.516,68</b>

**Note du commissaire aux comptes**

Après examen des livres, vérification et rapprochement des documents et pièces de comptabilité qui m'ont été produits, et à la suite des explications qui m'ont été fournies, je certifie que l'état des finances de la Haute Autorité au 30 juin 1960 est exactement et sincèrement résumé dans le présent document.

Luxembourg, le 19 septembre 1960

Urbain J. VAES  
Commissaire aux comptes

PIERO MALVESTITI  
Président

HANS SKRIBANOWITZ  
Directeur général  
de la direction générale  
crédit et investissements

Pour la Haute Autorité  
de la Communauté européenne  
du charbon et de l'acier

